



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 12 AVRIL 2017, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : mesdames et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Jocelyne Louis-Seize représentante du village de Grenville, John Saywell maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Carl Péloquin maire de la ville de Lachute, Michel Boyer maire de la municipalité de Mille-Isles, André Jetté maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Renée-Claude L'Allier, greffière et adjointe au directeur général et madame Estelle Bédard, attachée de direction, assistent également à la séance.

17-04-157 AUTORISATION DE DÉPÔT OFFICIEL PAR LA MRC D'ARGENTEUIL DE DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DU GOUVERNEMENT DU CANADA, DANS LE CADRE DU PROGRAMME «QUÉBEC BRANCHÉ» (PROVINCIAL) ET DU PROGRAMME «BRANCHER POUR INNOVER» (FÉDÉRAL), POUR LE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2016, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la mise en place des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* qui visent à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises situés en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec injectera 100 millions de dollars et que le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars dans ces programmes, sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil attendait avec impatience cet appel de projets, elle qui s'investit activement dans ce dossier hautement prioritaire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la MRC considère qu'un accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a placé le développement de l'économie numérique au rang des priorités de sa Planification stratégique 2013-2017 intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir*;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2016, la MRC s'est dotée d'un plan de déploiement d'Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire et que celui-ci est un outil essentiel pour le dépôt de demandes d'aide financières dans le cadre des programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-01-023 afin d'exprimer son intention de déposer des demandes d'aides financières dans le cadre desdits programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement d'Internet Haute Vitesse de la MRC d'Argenteuil prévoit l'implantation d'un réseau optique de type *Fiber-to-the-home (FTTH)* dans les secteurs mal ou non desservis par les fournisseurs internet actuels, puisque le territoire de la MRC est accidenté (présence de vallées et de montagnes), que les collectivités sont peu densifiées et que les technologies de type micro-ondes sont beaucoup moins performantes dans ces milieux;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 avril 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-04-156 afin de s'engager à mettre sur pied un organisme sans but lucratif (OBNL) appelé *Internet Argenteuil inc.*, dont la mission consistera à

exploiter, maintenir et développer le réseau optique FTTH, lequel, basé sur un solide plan d'affaires et des tarifs compétitifs, pourra rejoindre plus de 3 500 ménages et permettra de connecter treize (13) institutions d'ancrage;

CONSIDÉRANT que le plan d'affaires qui supporte le dépôt des deux demandes d'aides financières prévoit que l'OBNL *Internet Argenteuil inc.*, tout en créant trois emplois directs dès les premières années, aura un potentiel de développement fort intéressant et qu'il atteindra son seuil de rentabilité dès sa sixième année d'existence;

CONSIDÉRANT que pour mener à terme ce projet structurant et mobilisateur, le plan d'affaires prévoit que la MRC d'Argenteuil devra investir ou cautionner un emprunt contracté par *Internet Argenteuil inc.*, à la hauteur estimée de 1,6 million de dollars, en ressources financières, humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que, s'appuyant sur le plan de déploiement d'Internet haute vitesse retenu, sur le choix de technologie du réseau optique de type FTTH et sur le plan d'affaires proposé, la MRC d'Argenteuil prévoit réaliser un projet global totalisant 11 104 700 \$, projet pour lequel la MRC déposera une demande d'aide financière de 4 748 850 \$ au gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Québec branché* et une autre demande d'aide financière de 4 748 850 \$ au gouvernement du Canada, dans le cadre du programme *Brancher pour innover*, lesquelles demandes de subvention représentent 85,5 % des coûts estimés du projet de déploiement d'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil assumera ainsi 14,5 % des coûts estimés dudit projet, pour un montant évalué à 1 607 000 \$;

CONSIDÉRANT que la date limite pour soumettre des demandes d'aide financière pour des projets de déploiement d'Internet haute vitesse est fixée au 20 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le dépôt de deux demandes d'aide financière dans le cadre des programmes *Québec Branché et Brancher pour Innover* (Canada) en présentant des projets de déploiement d'Internet haute vitesse en fonction des critères d'admissibilité de ces programmes, pour un projet global totalisant 11 104 700 \$, dont le financement est ainsi réparti:
 - une demande d'aide financière de 4 748 850 \$ au gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Québec branché*
 - une demande d'aide financière de 4 748 850 \$ au gouvernement du Canada, dans le cadre du programme *Brancher pour innover*,
2. QUE la MRC d'Argenteuil assumera 14,5 % des coûts estimés dudit projet, pour un montant évalué à 1 607 000 \$;
3. QUE, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, le conseil de la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui du député d'Argenteuil à l'Assemblée nationale, monsieur Yves St-Denis et du député d'Argenteuil-La Petite-Nation à la Chambre des Communes, monsieur Stéphane Lauzon;
4. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif aux dépôts desdites demandes d'assistance financières

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 18 avril 2017



Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier